

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1565  
3 juillet 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL

TELEGRAMME ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 3 JUILLET 1950,  
PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS EXTERIEURES DE LA REPUBLIQUE  
DOMINICAINE AU SUJET DES RESOLUTIONS ADOPTÉES LES 25 ET 27 JUIN 1950  
PAR LE CONSEIL DE SECURITE (S/1501 et S/1511)

J'AI L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION DE VOTRE TELEGRAMME N° 12 DU  
29 JUIN ET DE CONFIRMER LES TERMES DE NOTRE TELEGRAMME N° 19759 DU 28 JUIN.  
D'ORDRE DU PRESIDENT TRUJILLO, J'AI L'HONNEUR DE CONFIRMER QUE LE  
GOUVERNEMENT DOMINICAIN METTRA A LA DISPOSITION DES NATIONS UNIES, DANS  
LA MESURE OU LE PERMETTRONT SES MOYENS ET LES PRINCIPES CONSTITUTIONNELS  
DOMINICAINS, TOUTE L'AIDE QUI SERA REQUISE DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE,  
EN APPLICATION DE LA RESOLUTION ADOPTÉE LE 27 JUIN PAR LE CONSEIL DE SECURITE,  
EN VUE DE REPOUSSER L'AGRESSION DES FORCES DE LA COREE DU NORD CONTRE LA  
REPUBLIQUE DE LA COREE DU SUD.

VIRGILIO DIAZ ORDONEZ,  
Secrétaire d'Etat aux relations extérieures  
de la République Dominicaine

